

A ma connaissance, il y a deux guerres mondiales au cours desquelles on a exigé des Canadiens qu'ils fassent beaucoup de sacrifices, soit en capital humain, soit en capital-argent, et ce au nom de la liberté. Des parents de plusieurs d'entre nous ont été des victimes, à l'occasion de ces guerres, et ils seraient certes malheureux de voir ce qui se passe aujourd'hui, de voir la liberté périlcliter au lieu de s'épanouir.

Monsieur l'Orateur, si la session se prolonge, ce n'est certainement pas parce que nous avons utilisé le temps de la Chambre à discuter des problèmes agricoles de l'Est du Canada. Ce n'est pas non plus parce que nous avons pris trop de temps à discuter les problèmes de l'industrie laitière et la politique laitière du gouvernement pour l'année 1969-1970 car, cette question n'a même pas été mise à l'ordre du jour par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), et pourtant il s'agit d'une situation extrêmement grave.

Par ailleurs, beaucoup d'autres problèmes n'ont pas fait l'objet de débats, bien qu'ils auraient intéressé la population canadienne. Ce n'est certainement pas sur ces problèmes que l'on s'est attardé le plus.

Si je me souviens bien, monsieur l'Orateur, le 24 mai 1967, les cultivateurs des provinces de Québec et d'Ontario ont organisé une marche sur le parlement du Canada. A cette occasion, dans le respect de l'ordre et des lois, les cultivateurs sont venus exposer leurs griefs et ont demandé un peu de justice.

Je me souviens qu'en face du parlement, les caméras de télévision étaient braquées sur les marcheurs, réunis en grand nombre pour télédiffuser les nouvelles à la grandeur du pays. Le soir même, on pouvait lire dans les journaux et entendre à la télévision que les marcheurs avaient eu une conduite exemplaire, à cause de leur respect de l'ordre, et parce que leurs revendications étaient justes, et présentées dans un esprit, non pas de destruction, mais de collaboration.

● (9.10 p.m.)

Même si quelques vitres ont subi la pression de la foule et ont volé en éclats, ce n'était pas à cause de la mauvaise volonté. En effet, j'ai été témoin de cela et je me souviens qu'à la porte du parlement, les quelques vitres qui ont pu être brisées n'ont pas volé en éclats à cause de la méchanceté des marcheurs, mais à cause de la pression de la foule qui voulait rencontrer les ministres et dialoguer avec eux. On ne voulait pas leur enlever leur droit de parole, à ce moment-là, mais on voulait leur donner le droit de nous parler.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas le droit de se plaindre de l'opposition, car au cours de cette session, tous les jours résér-

vés à l'opposition, en vertu du Règlement, n'ont pas été utilisés pour critiquer le gouvernement, comme c'était d'ailleurs son droit, et ce afin d'accorder plus de temps au gouvernement pour adopter les lois qu'il entendait présenter au Parlement. Cela, c'est de la collaboration, monsieur l'Orateur.

Je suis d'avis qu'il y a lieu de tendre à améliorer le Règlement de la Chambre, et je pense bien que c'est dans cet esprit que tous les députés veulent travailler, afin que le Règlement soit bien adapté aux besoins du jour. Ce Règlement, qu'il est nécessaire de modifier, doit être à la mesure de notre siècle de vitesse, mais sans tout sacrifier, surtout notre liberté d'expression, qui serait supprimée par la simple décision d'un ministre, sous l'autorité d'un Règlement trop draconien.

Selon moi, nous avons fait un bon pas en avant en ajoutant à l'article 75 du Règlement les articles 75A et 75B. Même si, au début, on ne semblait pas être d'accord sur ces nouvelles dispositions, je pense qu'après une étude approfondie du bien-fondé des articles 75A et 75B, dans l'ensemble, tous les députés les acceptent. A mon avis, nous aurions dû faire un essai très sérieux des articles 75A et 75B au cours de la prochaine session, et si nous avons eu des problèmes sérieux à surmonter au cours de cette période d'essai, il aurait toujours été loisible au gouvernement de recourir à l'article 33 du Règlement.

Grâce à mon peu d'expérience acquise par ma participation depuis plus de 30 ans aux délibérations de divers organismes, je suis en mesure de dire qu'il a toujours été possible de s'entendre entre personnes de bonne volonté.

M. Jean-Charles Bonenfant, bibliothécaire de l'Assemblée nationale du Québec, dit ce qui suit, et je cite:

Toute réforme du travail parlementaire doit viser à rendre ce travail efficace et à assurer la liberté des participants. Quant au reste il doit disparaître. Ce qui est inutile, ce qui n'est pas vraiment de nature à faire progresser nos délibérations, devrait être abandonné.

Si l'on jetait un coup d'œil de ce côté, on pourrait découvrir certaines traditions, certaines coutumes, qu'il y aurait avantage à abandonner. Nous gagnerions ainsi du temps et la Chambre des communes en bénéficierait.

Nous devons tous être assez sérieux, je crois, pour nous comprendre et donner à notre pays l'exemple d'un Parlement qui travaille à promouvoir les meilleurs intérêts de tous, en tenant toujours compte du fait que c'est la population qui paie l'opposition, le gouvernement et les députés au pouvoir. Je ne suis pas plus intéressé que quiconque à passer 12 mois en session, alors qu'on pourrait faire le même travail, et très bien, en huit mois. Ma circonscription est très vaste et